

Le décret sur la rénovation des bâtiments tertiaires publié au JO ! Une bonne nouvelle pour le climat !

La canicule du mois de juillet nous rappelle combien nous sommes confrontés à des enjeux climatiques importants. Ce décret attendu depuis 2010 va permettre d'engager des actions concrètes pour réduire les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc des bâtiments tertiaires.

Un parc immobilier très énergivore face aux enjeux européens

La consommation d'énergie des bâtiments représente 40% du total national et a diminué d'uniquement 1% entre 2009 et 2016 !! La révision de la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments impose aux États Membres d'élaborer une stratégie nationale de long terme de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés afin de soutenir un parc immobilier décarboné et à grande efficacité énergétique d'ici à 2050, avec des jalons indicatifs en 2030 et 2040.

Des objectifs ambitieux et une large concertation

Une réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010, tels sont les objectifs ambitieux posés par la loi ELAN.

La consultation qui s'est déroulée d'octobre 2018 à avril 2019 a permis d'associer les acteurs concernés et chacun a pu ainsi contribuer à la rédaction du [décret d'application](#). Les particularités des différentes catégories de bâtiments concernés ont été prises en compte. C'est une démarche remarquable qu'il faut souligner !

Le SERCE, accompagné d'experts d'entreprises a participé à l'ensemble de la consultation ouverte par l'administration. Ils ont fourni des retours d'expérience concrets sur les leviers d'actions à la disposition des maîtres d'ouvrage, les gisements de performance associés ainsi que les valeurs de référence à atteindre pour les différents usages identifiés.

Les enjeux sont importants, aussi bien en termes de réduction des consommations d'énergie que d'empreinte carbone et d'emplois. Le SERCE estime que si le taux de rénovation des bâtiments tertiaires passait de 1,5% environ à 2,5% par an, cela représenterait un potentiel de 40 000 emplois.

Il reste encore à finaliser l'arrêté fixant les seuils de performance à atteindre et les conditions de modulations prévues. Il faut que l'ambition soit à la hauteur de l'enjeu en fixant des valeurs cibles qui permettront d'avoir un parc tertiaire hautement efficace.



Plus de 50 réunions

12 groupes de travail :

- Bureaux
- Services Publics
Collectivités Locales
- Commerces
- Hôtellerie – Restauration –
Résidences de Tourisme et
de loisirs
- Enseignement
- Santé
- Gares et aéroports
- Logistique
- Culture – Salles de
spectacles
- Sport
- Data Center
- Indicateurs économiques –
Diagnostic de Performance
Énergétique
- Guide d'accompagnement

Le SERCE

La Transition énergétique, en parler c'est bien. La faire c'est mieux !

Contact presse : Marielle MOURGUES - m.mourgues@serce.fr – 01 47 20 69 45

*Le **SERCE** représente les Entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France.*

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés CA France : 18,6 Mds € ; 135 000 salariés.
